

Les **indemnités journalières** (IJ) incluses dans les comptes de la santé recouvrent celles versées par les régimes de base d'assurance sociale au titre des risques maladie, accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) et maternité, hors fonction publique. En 2018, elles s'élèvent à 15,1 milliards d'euros (*tableau 1*), soit 5,5 % de la DCS et contribuent pour 0,2 point à la croissance de cet agrégat.

Sur longue période, ces dépenses évoluent de manière contrastée. Après avoir fortement augmenté au début des années 2000 (8,0 % par an entre 2001 et 2003), elles ont nettement ralenti ensuite (0,3 % par an entre 2003 et 2006), puis entre 2006 et 2011, elles redeviennent dynamiques (3,7 % par an). Après deux années de relative stabilité en 2012 et 2013, elles augmentent à nouveau en 2014 (4,2 %). Depuis, leur croissance augmente continuellement de +2,0 % à +3,8 % en 2018. La dynamique des IJ maladie en particulier est liée à plusieurs facteurs structurels :

- l'évolution des salaires, qui sont à la base du calcul des indemnités journalières ;
- l'évolution de l'emploi, qui agit mécaniquement sur le volume des IJ avec un effet retard ;
- un effet de structure démographique lié au vieillissement de la population. La population active vieillit – la part des personnes de plus de 60 ans dans la population active a progressé de 3,1 points entre 2009 et 2017 – et les actifs les plus âgés ont des arrêts plus longs compte tenu d'une dégradation tendancielle de l'état de santé avec l'âge. Le vieillissement de la population active est accentué par la hausse de l'âge légal de départ en retraite et l'augmentation de la durée d'assurance requise pour un départ à taux plein.
- la précarité de l'emploi, associée à un moindre recours aux IJ.

Une dynamique portée par la hausse du volume des indemnités journalières

Le dynamisme des dépenses d'IJ est majoritairement déterminé par l'évolution de leur volume (*graphique 1*). S'agissant de la maladie et des AT-MP, leurs à-coups en volume (*graphique 2*) sont imputables à divers facteurs qui prédominent selon la période considérée. De 2009 à 2013, les volumes se sont contractés en raison principalement de la dégradation du marché du travail et du renforcement des contrôles effectués par le service médical de l'Assurance maladie. En 2014, les volumes rebondissent malgré une situation épidémiologique favorable. La prise en charge des IJ de temps partiel thérapeutique (non couvertes avant 2014) ainsi que

l'assouplissement des conditions d'ouverture de droits aux IJ de longue durée et la création d'IJ « maladie » pour les exploitants agricoles ont pu contribuer à cette hausse. Après un léger ralentissement en 2015, les volumes accélèrent en 2016 et 2017. Ce regain de dynamisme serait lié notamment à un contexte épidémiologique moins favorable en 2016 et, selon la CNAM, à la plus forte croissance des dépenses relatives aux hospitalisations ponctuelles, aux soins courants et aux maladies psychiatriques et traitements psychotropes. En 2018, l'augmentation des volumes se poursuit mais plus faiblement (+3,0 % après 3,3 % en 2017).

Un ralentissement des « prix » qui atténue le dynamisme

La croissance du « prix » des indemnités maladie et AT-MP du régime général a nettement ralenti depuis la crise (1,3 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2018, contre 2,5 % entre 2000 et 2008) [*graphique 1*]. Le calcul du montant de l'IJ repose en effet sur le salaire des trois mois précédant l'arrêt de travail pour les IJ maladie, et du mois précédant l'arrêt de travail pour les IJ AT-MP. Seule la part du salaire inférieure au seuil de 1,8 fois le smic est prise en compte dans le calcul du montant de l'IJ. Les modes de calcul des IJ moins favorables adoptés les 1^{er} décembre 2010 et 1^{er} janvier 2012 ont induit des baisses de montants servis à salaire donné, qui se sont traduits par un ralentissement du « prix » des IJ par rapport au salaire annuel moyen. En l'absence de mesures nouvelles depuis 2012, l'effet « prix » se stabilise ces dernières années.

Les indemnités journalières de maternité accélèrent légèrement en 2018

En 2018, la hausse des indemnités journalières du risque maternité est de +1,2 % après +0,5 % en 2017. Cette évolution tient notamment à la hausse des salaires qui, dans un contexte d'amélioration du contexte économique, se traduit par la hausse des montants moyens versés.

Près de 5 milliards de compléments d'indemnités journalières versés en 2017

Les organismes complémentaires (OC) – mutuelles, sociétés d'assurances et instituts de prévoyance – versent 5,6 milliards d'euros de compléments d'indemnités journalières en 2018, soit 5,8 % de plus qu'en 2017 (*tableau 2*). Alors que les mutuelles sont le premier acteur parmi les OC sur le champ de la CSBM (voir fiche 26), elles sont minoritaires sur le champ IJ (moins de 10 % du total IJ des OC) et les sociétés d'assurances versent 57 % des montants. Cette structure de financement par famille d'OC est stable depuis 2012.

Pour en savoir plus

- > Caisse nationale de l'Assurance maladie (2019, juillet). *Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses*.
- > Caisse nationale de l'Assurance maladie (2018, juillet). *Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses*.
- > Igas, IGF (2017, juillet). *Revue des dépenses : l'évolution des dépenses d'indemnités journalières*.

Tableau 1 Dépenses d'indemnités journalières

Montants en millions d'euros

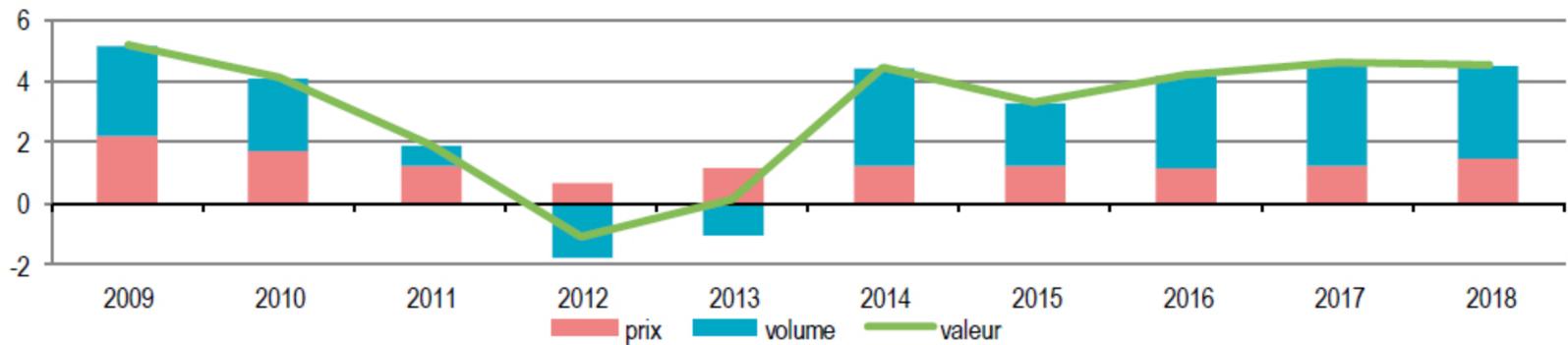
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble	12 146	12 606	12 829	12 766	12 816	13 353	13 625	14 039	14 511	15 057
Évolution (en %)	4,7	3,8	1,8	-0,5	0,4	4,2	2,0	3,0	3,4	3,8
Maladie	6 643	6 881	7 003	6 938	6 977	7 358	7 596	7 926	8 216	8 550
Évolution (en %)	4,9	3,6	1,8	-0,9	0,6	5,5	3,2	4,3	3,7	4,1
Accidents du travail - maladies professionnelles	2 617	2 729	2 839	2 811	2 806	2 918	2 998	3 120	3 286	3 462
Évolution (en %)	5,6	4,3	4,0	-1,0	-0,2	4,0	2,7	4,1	5,3	5,3
Maternité	2 887	2 995	2 987	3 017	3 033	3 077	3 031	2 993	3 008	3 045
Évolution (en %)	3,5	3,7	-0,3	1,0	0,5	1,5	-1,5	-1,3	0,5	1,2

Champ > France, ensemble des régimes de base d'assurance maladie, hors fonction publique (données non disponibles).

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 1 Évolution des indemnités journalières maladie et AT-MP du régime général

En %



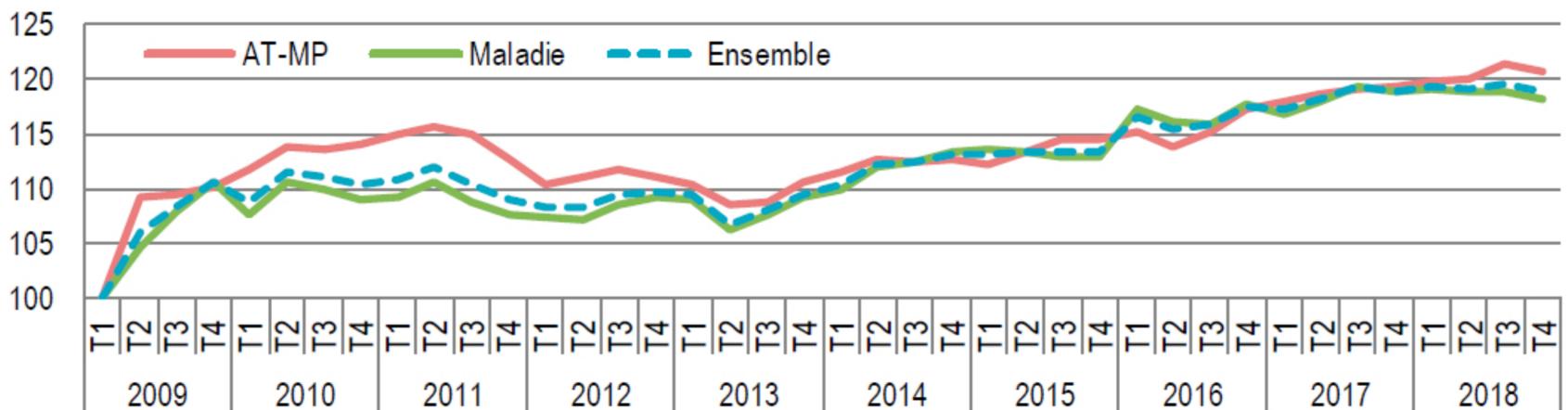
Lecture > En 2018 les dépenses d'indemnités journalières *maladie* et *AT-MP* du régime général ralentissent légèrement (+4,5 % en valeur, après +4,7 % en 2017). Cette augmentation s'explique par un léger ralentissement des volumes (3,0 % contre 3,3 % en 2017) et une légère accélération des prix (1,5 % contre 1,3 % en 2017).

Champ > France métropolitaine, risques *maladie* et *AT-MP*, assurés du régime général.

Source > CNAM.

Graphique 2 Évolution du volume d'indemnités journalières du régime général rapportées à celle de l'emploi salarié

Base 100 au T1 2009



Lecture > Entre le premier trimestre 2009 et le quatrième trimestre 2018, le volume d'indemnités journalières *maladie* par salarié a augmenté de 18,3 %.

Champ > France métropolitaine, risques *maladie* et *accidents du travail-maladies professionnelles*, assurés du régime général.

Sources > CNAM pour les indemnités journalières ; Insee pour l'emploi salarié, calculs DREES.

Tableau 2 Compléments d'indemnités journalières versés par les organismes complémentaires

Montants en milliards d'euros

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble des organismes complémentaires	5,1	5,2	5,2	5,1	5,1	5,2	5,6
Évolution (en %)		2,4	-0,5	-2,9	0,0	3,6	5,8
Mutuelles	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Institutions de prévoyance	1,6	1,6	1,6	1,8	1,8	1,8	2,0
Sociétés d'assurances	3,1	3,1	3,2	2,9	2,9	3,0	3,2

Note > Les indemnités journalières versées par les organismes complémentaires ne sont conventionnellement pas incluses dans le poste Indemnités journalières retenu pour le calcul de la dépense courante de santé (DCS).

Champ > France, ensemble des régimes de base d'assurance maladie, hors fonction publique.

Source > DREES, comptes de la santé.